



QUESTION CONGES PAYES DROIT DU TRAVAIL

Par **OlivierR69**, le **24/02/2013** à **12:36**

Bonjour,rrnrnJ'ai déjà pris mes 5 semaines de congès pour la période actuelle (1 juin 2012/31 mai 2013). Notre directeur nous demande de prendre des jours supplémentaires afin d'avoir une semaine complète la semaine du 6 au 11 mai 2013 (soit 4 jours de congès supplémentaires). Il sera indiqué sur mon futur salaire du mois de juin (-4jours de congès).rnEst-ce que c'est autorisé et légal?rnEst-ce que cela n'aura pas des répercutions sur mon salaire? (Je ne voudrais pas me retrouver avec 4 jours de salaire en moins sur mon salaire de mai).rnD'avance merci.rnOlivier